Ministère de la Justice / SG / DIRSG / Département Immobilier

Lettre de consultation

TF-TJ BELFORT-Créations nouveaux espaces travail SIGNALETIQUE

1. Représentant de l'acheteur

Ministère de la Justice – DIRSG Grand Centre – Département Immobilier de Dijon

Immeuble le Mathis

4 rue Léon Mauris

CS 17724

21077 DIJON CEDEX

2. Objet de la consultation

L'opération concerne le tribunal judiciaire de BELFORT, situé au 9, place de la République, à BELFORT (90).

Suite à la création de nouveaux espaces de travail et la réorganisation des espaces d'attente et de certains services, il est nécessaire de remettre à niveau la signalétique directionnelle de la juridiction.

La présente consultation est lancée pour remplacer ou mettre à jour la signalétique directionnelle existante, sur la base des éléments détaillés ci-après.

Les candidats auront à disposition un tableau de recensement des besoins avec la signalétique existante à remettre à niveau et la nouvelle signalétique à prévoir.

3. Les besoins

- Sur la base du tableau de recensement des besoins, dans son offre, le candidat devra prévoir :
 - La dépose de la signalétique existante qui sera remplacée ou voir supprimée.
 - L'adaptation du support de signalétique existante lorsque cela sera possible.
 - La fourniture des maquettes types pour les inserts, pour une mise à jour ultérieure par les utilisateurs en cas d'évolution, par type de matériel
 - La fourniture, la conception, l'impression et la pose de la nouvelle signalétique y compris l'installation des inserts avec les nouvelles informations à indiquer sur les panneaux suivant les différents besoins détaillés ci-après :

 -**Matériel type 1 :** cadre affichage porte-document magnétique-format A4 – à positionner principalement sur les portes de bureaux pour donner une information pouvant changer régulièrement-prévoir un habillage en fond avec un visuel (exemple : le logo de la juridiction) pour disposer d'un décor lorsqu'il n'y aura pas de document d'information- Ce décor sera identique sur l'ensemble des porte-documents.



-**Matériel type 2 :** cadre type clic-clac murale pour affiches institutionnelles - au format A1. - 10 unités - Celles-ci seront positionnées principalement dans la salle des pas perdus du R+1,





- **Matériel type 3** : pour les nouveaux espaces d'attente - dimensions 300*25 maxi pour indiquer l'espace d'attente

- **matériel de type 4** : porte affiche avec consignes Vigipirate – format A4

-**matériel de type 5** ; vitrine-alu- affichage pour afficher les ventes aux enchères (1 vitrine = 6 formats A4 affichés) avec verrouillage à clés) au total 4 vitrines à prévoir

- matériel de type 6 : Panneau directionnel de type drapeau – double faces -dimensions 200*200 maxi pour indiquer la nouvelle salle d'audience civile et la salle 208

- **matériel de type 7 :** affichage picto « escalier » - dimensions 150*150 – à positionner sur les portes d'accès aux escaliers

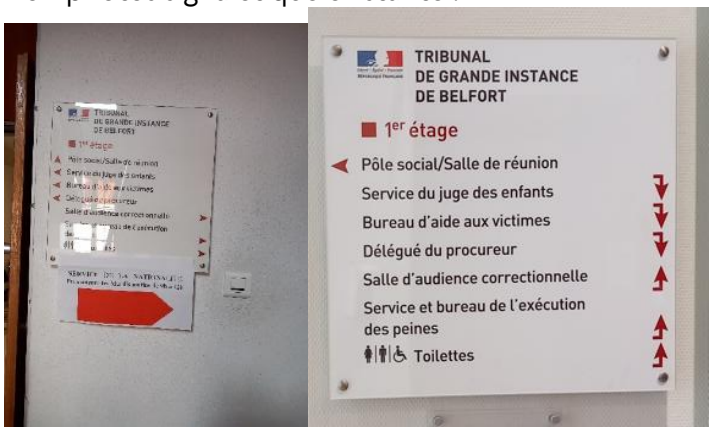
-**matériel de type 8 :** affichage mention « local technique » - dimensions 150*150– à positionner sur les portes

-**materiel de type 9** :affichage picto « sortie » - dimensions 150*150- à positionner sur les portes sauf un à fixer sur le mur avec l'ajout d'une flèche

-**matériel de type 10 :**affichage directionnel –salle des pas perdu RDC-voir photo- existant 500*1200 – 1 unité -information des services à modifier – voir pour permettre, aux utilisateurs des mises à jour ultérieures, de façon autonome- par simple impressions de documents A3 maxi –étudier la possibilité de conserver et adapter le panneau existant sur entretoises idéalement



- matériel de type 11 : panneaux directionnels existant 500*500 – repartis sur l'ensemble du bâtiment, principalement au niveau des paliers d'escaliers ou aile d'un service - à modifier pour permettre, aux utilisateurs des mises à jour ultérieures, de façon autonome- par simple impressions de documents A3 maxi – voir possibilité de conserver et adapter le panneau existant sur entretoises ?
Voir photos signalétique existante :



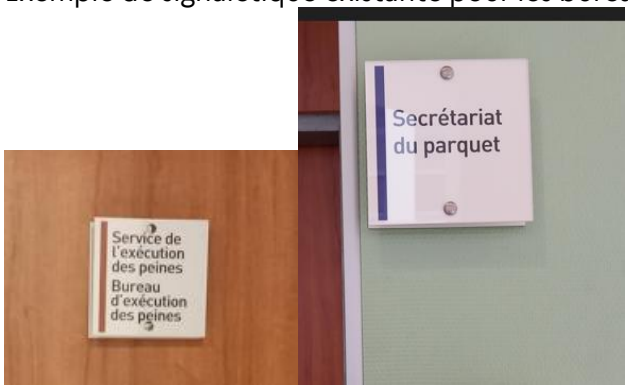
Il est prévu l'ajout de panneaux directionnels supplémentaires. Il sera nécessaire de mettre en harmonie, les panneaux existants réadaptés avec les nouveaux panneaux.

- **matériel de type 12 :** panneau désignation salle des pas perdus au 1er étage- lettrage à prévoir sur le mur ou autre dispositif ainsi que pour la nouvelle salle d'audience civile



- **matériel de type 13 :** plaque de porte de bureaux -format A5 -qui viendront compléter ou remplacer la signalétique existante. Nécessité d'avoir un système simple d'utilisation avec la possibilité de changer l'insert de façon autonome (imprimable par les utilisateurs). Etudier la faisabilité d'adapter le matériel existant pour faciliter la mise à jour, si possible

Exemple de signalétique existante pour les bureaux



- **matériel de type 14 :** affichage picto « sanitaire » - dimensions 150*150 pour venir compléter la signalétique existante
- **matériel de type 15 :** plaque de porte « libre/occupé » - avec indicateur- élément curseur dimensions A5 – prévoir un visuel sur la glissière (exemple : le logo de la juridiction - le lion)

- **matériel de type 16 :** vitrophanie – fourniture et pose d'un film dépoli pour vitrage avec impression et/ou ajourage (logo juridiction ou autre à définir à la commande – surface totale à traiter environ 2 m2



- **matériel de type 17 :** déposer de signalétique existante sur entretoises type A5/A4 – prévoir le rebouchage des trous

- Documenter le matériel proposé et schéma de principe de l'adaptation de la signalétique existante

4. Mission

L'entreprise retenue devra :

- Réaliser une visite préalable de reconnaissance avec la maîtrise d'ouvrage et les utilisateurs pour localiser les différents travaux à réaliser (sur la base d'un tableau de recensement ainsi que leur localisation repérée sur un plan). Les mentions ou visuels à indiquer sur la nouvelle signalétique devront être validées avec les utilisateurs.
 Ces éléments pourront servir de base de travail à établir des bons à tirer.

5. Contraintes et conditions d'exécution :

Les interventions se feront en site occupé. Ils devront être réalisées, en coordination avec le maître d'ouvrage et l'exploitant pour prendre en compte la disponibilité des espaces (sur la base des horaires d'ouverture au public en semaine).
Les travaux devront se faire dans le respect des règles de sécurité (EPI, balisage, évacuation des déchets).
Le candidat devra proposer un signalétique aux normes réglementaires, dans le respect de la charte graphique du ministère de la justice. Les produits proposés devront être évolutifs et facile à mettre à jour (sans outil spécifique). Les inserts devront pouvoir être changés, de façon autonome, par les utilisateurs, à partir des maquettes transmises avec une impression au format A3 maxi)
Un état des lieux sera établi avant l'intervention. Il est souhaité de pouvoir réemployer au maximum, le matériel existant tout en le faisant évoluer pour l'adapter et faciliter les mises à jour ultérieures.

6. Remise en état :

La zone devra être laissée propre après intervention.

7. Règlement de la consultation

Lieu d'exécution :

Tribunal judiciaire
9, place de la République
90 000 BELFORT

Délai d'exécution :

Délai d'intervention : immédiat après réception de la lettre de commande

Date limite de remise des offres :

Le 24 septembre 2026 à 14h00.

Contact :

Pour tout renseignement d'ordre technique ou administratif, prendre contact avant la date limite de remise des offres avec :

Sabine BOTTON
Chargé d'opérations immobilières
Sabine.botton@justice.gouv.fr
06 30 65 76 89

Conditions d'accès au site :

Une visite préalable n'est pas obligatoire pour répondre à la consultation. Le candidat pourra solliciter une visite à sa demande.

Pour organiser sa visite, le candidat devra prendre contact avec : Sabine BOTTON (coordonnées ci-dessus)

Conditions d'envoi ou de remise des offres :

La remise des offres (devis) se fera par voie électronique en format pdf sur la plateforme de dématérialisation (plateforme des achats de l'Etat : https://www.marches-publics.gouv.fr) sous la référence **TF054562-TJ BELFORT-signalétique-directionnelle**

Condition de sélection des candidatures :

/

Critère de sélection des offres :

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
Prix Définition : Ce critère est noté selon la formule de notation : Note du Prix = (Montant HT de l'offre la plus basse / Montant HT de l'offre examinée) x Nombre de point de la pondération.	**90%**
Valeur technique * dispositions retenues pour répondre aux exigences spécifiques du projet, en particulier pour le ré-emploi de la signalétique existante et assurer la qualité des prestations	**10 %**

Conditions d'établissement des prix :

Les prix seront forfaitaires et rémunèreront totalement les opérations et prestations qu'ils désignent.

Les prix seront fermes, non actualisables et non révisables pendant la durée de la compagne de levé.

Détail du devis

L'offre devra être détaillée avec toutes les prestations effectuées

Le délai d'intervention sera également mentionné.

Modalités :

- Durée de validité de l'offre : **180 jours**